



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du mardi 12 décembre 2017

Délibération n° 2017-12-62

Autorisation à signer un avenant (n°3) au lot n°1 du marché d'exploitation de la déchèterie

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 33

Conseillers titulaires présents : 25 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

Conseillers suppléants présents : 2 - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

Pouvoirs : 6 – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

Conseillers titulaires absents : 10 - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÜE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX

Dans le cadre du marché relatif à l'exploitation de la déchèterie intercommunale, il convient de prendre un avenant pour le lot n°1 « Gardiennage, mise à disposition de bennes enlèvement, transport et traitement des déchets verts, gravats, ferraille, cartons et tout venant » avec l'entreprise SITA afin d'ajuster les tonnages collectés à la déchèterie.

On constate que les tonnages du tout-venant au 31 octobre 2017 sont élevés par rapport aux quantités prévisionnelles du marché initial et des avenants n°1 et n°2. Au vu des résultats des

années précédentes, on peut estimer que les quantités de déchets des mois de novembre et de décembre viendront dépasser les tonnages estimés.

Proposition : Avenant N° 3

Les tonnages du tout-venant avaient été estimés à 1250 tonnes. Au vu des résultats des années précédentes, on constate que cette quantité est insuffisante pour les années à venir, puisqu'il a été déposé 1145 tonnes de déchets au 31/10/2017.

Proposition d'augmentation des tonnages du tout-venant de 100 tonnes soit 1350 tonnes, soit une augmentation du marché de 12 536.00 € HT

En conséquence, le montant du marché actuellement de 290 108,46 € HT est porté à 302 644,86 € HT, soit une augmentation de 4,32 %.

Désignation	Quantités du marché	Nouvelles quantités du marché	Montant Unitaire HT	Nouveau montant annuel HT
Frais fixes				59 224.86 €
Déchets verts	1100 tonnes	1100 tonnes	58.63 €	64 493.00 €
Gravats	750 tonnes	750 tonnes	19.48 €	14 610.00 €
Tout venant	1250 tonnes	1350 tonnes	125.36 €	169 236.00 €
Ferraille	200 tonnes	250 tonnes	- 69.18 €	- 17 295.00 €
Carton	120 tonnes	120 tonnes	103.13 €	12 375.60 €
				302 644.86 €

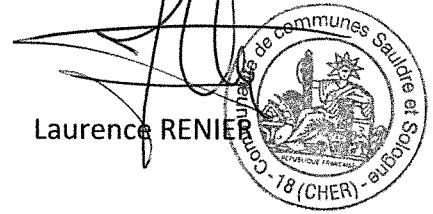
Rappel : Suite aux avenants n°1 pour le lot n°1 et le lot n°2, l'avenant n°2 pour le lot n°2, l'avenant n°3 au lot 1 et au présent avenant, le montant du marché s'élève à 322 398,88 € soit une augmentation de 20.29 % par rapport au montant initial du marché (268 018,58 €).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1^{er} : AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°3 relatif au lot n°1 « Gardiennage, mise à disposition de bennes enlèvement, transport et traitement des déchets verts, gravats, ferraille, cartons et tout venant » avec l'entreprise SITA afin d'ajuster les tonnages collectés à la déchèterie. Le montant du marché est donc porté à 322 398,88 € HT.

Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente,



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 15/12/2017
et de sa publication le 15/12/2017

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20171212-2017-12-62-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017